



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 FEVRIER 2022



DELIBERATION N° 2022-02-032-DGS

Nomenclature : 7.5.4

OBJET : CONVENTION ANNUELLE AVEC LE COMITE DE BASSIN D'EMPLOI DU SEIGNANX

Votants : 32

M. Lespade sort de la salle et ne prend part ni au débat ni au vote

Abstention : /**Votes exprimés : 32****Pour : 30****Contre : 2**

Mme Dacharry et M. Lataillade

L'an deux mille vingt deux, le dix février, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LECERF	procuration à	M. CENDRES
M. HERVELIN	procuration à	Mme DUFAU

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 31

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 33

Fait à Tarnos,
le 11 février 2022
Pour extrait certifié
conforme



Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de l'affichage en Mai-
rie le : 15/02/2022*

Monsieur le Maire présente le projet de convention annuelle à intervenir avec le Comité de Bassin d'Emploi (CBE) du Seignanx qui permettra de soutenir le projet du CBE sur le développement économique et social et notamment son action de promotion et de structuration du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Depuis sa création, le CBE anime un centre de ressources et coordonne les acteurs mobilisés sur des projets de développement durable, soutient des actions spécifiques tarnosiennes en matière de circuits alimentaires de proximité, anime la pépinière d'entreprises et accompagne les porteurs de projets ;



Depuis 2014, le CBE assure l'animation et la gestion du Pôle Territorial de Coopération Economique, Social et Environnemental à travers lequel il promeut des actions de développement des organisations de l'ESS et travaille en lien avec les centres universitaires et de recherche de l'ESS.

Il est un acteur essentiel du développement économique constaté ces dernières années sur le Pôle Technologique Bertin et des précieuses synergies qui s'y sont développées avec l'ensemble des acteurs publics, privés et coopératifs.

Enfin, ses actions participent pleinement dans la modélisation du territoire pour la transition écologique.

Monsieur le Maire propose d'octroyer au CBE une subvention d'un montant de 95 000 € afin de le soutenir dans ses actions menées sur le territoire tarnosien.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu le projet de convention,

DELIBERE

APPROUVE la convention 2022 à intervenir entre la Ville et le Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx.

AUTORISE Madame NOGARO, Maire adjointe déléguée, à signer cette convention.

INDIQUE que la dépense est inscrite au budget 2022.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr